

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 13 mai 2026 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement pour l'année 2026

NOR : INTV2612915A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4 ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu le décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le montant des dotations régionales limitatives, destinées au financement des frais de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'Etat, est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 mai 2026.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice de l'asile,
E. ADEVAH-POEUF

ANNEXE

RÉGION	MONTANT
Auvergne-Rhône-Alpes	12 851 129
Bourgogne-Franche-Comté	5 316 298
Bretagne	5 786 586
Centre-Val de Loire	4 426 841
Grand Est	9 487 548
Hauts-de-France	5 715 021
Ile-de-France	36 462 920
Normandie	5 275 404
Nouvelle-Aquitaine	8 926 324
Occitanie	7 044 095
Pays de la Loire	7 116 921
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 144 414
Total	114 553 501